



## **MASTRAD annonce :**

**Paris, le 15 Février 2023** – MASTRAD (EURONEXT GROWTH: ALMAS ; ISIN : FR0004155687), marque d'outils culinaires innovants.

---

**MASTRAD réalise son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires pour un montant de 3,5 M€ correspondant à 81,10% de l'objectif initial.**

- Produit brut de l'opération (prime d'émission incluse) : 3 511,4 K€
- Emission de 58 523 208 actions nouvelles au prix de 0,06 €

MASTRAD (code ISIN : FR0004155687 – mnémonique : ALMAS), société spécialisée dans la conception et la commercialisation d'accessoires culinaires et d'ustensiles de cuisine, annonce avoir finalisé son augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires d'un montant brut d'environ 3 511,4 K€ (l'«Augmentation de Capital») dont environ 2 639 K€ par compensation de créances. L'Augmentation de Capital donnera lieu à l'émission de 58 523 208 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 0,06 euro.

### **Résultats de l'Augmentation de Capital**

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 10 février 2023, le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 3 511 392,48 euros et se traduit par l'émission de 58 523 208 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de 0,06 euro.

- 22 424 708 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible.
- La demande à titre réductible a porté sur 33 644 actions nouvelles et sera intégralement satisfaite.
- La demande à titre libre a porté sur 36 064 856 actions nouvelles et sera intégralement satisfaite.
- Au titre des engagements de sécurisation de l'Augmentation de Capital, 54 145 420 actions nouvelles (soit 75% des actions émises) ont été allouées aux investisseurs engagés à souscrire lors du lancement de l'opération, dont Mathieu LION, Président Directeur Général de MASTRAD directement et indirectement à travers la SCI BELUGA qu'il contrôle ainsi que NEXTSTAGE AM à travers plusieurs fonds. Conformément aux indications mentionnées dans le communiqué de presse de lancement publié le 25 janvier 2023, ces investisseurs s'étaient engagés à souscrire jusqu'à 75% de l'opération en cas d'insuffisance des souscriptions à titre

irréductible et réductible (au regard du seuil de 100%). Ils ont été servis à hauteur de 100% de leurs engagements initiaux.

### Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

15 février 2023	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions
	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'Offre et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
17 février 2023	Emission des actions nouvelles et Règlement-livraison
	Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Growth Paris

### Rappel des objectifs de l'Augmentation de Capital

L'apport net de trésorerie résultant de la présente augmentation de Capital (soit environ 815 K€ compte tenu de souscription par compensation de créances à hauteur d'environ 2 639 K€) sera consacré exclusivement au financement du BFR au cours des prochains mois étant par ailleurs rappelé que le recentrage sur des activités à plus forte marge contribuera sensiblement dès le second semestre à améliorer les flux de trésorerie issus de l'exploitation.

Les souscriptions par compensation de créances<sup>1</sup> ont quant à elles contribué à renforcer l'équilibre bilanciel du Groupe.

### Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital et des droits de vote

A l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de MASTRAD s'élèvera à 1 648 558,48 euros et sera composé de 82 427 924 actions de 0,02 euro de valeur nominale chacune. Il se répartira comme suit :

#### Répartition du capital à l'issue de l'Offre

AVANT OFFRE			APRES OFFRE	
Base nb actions au 31 décembre 2022				
	ACTIONS	% capital	ACTIONS	% capital
<b>Sous-total Mathieu LION</b>	<b>7 863 996</b>	<b>32,90%</b>	<b>26 259 420</b>	<b>31,86%</b>
<i>Mr. Mathieu LION</i>	<i>2 975 005</i>	<i>12,45%</i>	<i>6 150 837</i>	<i>7,46%</i>
<i>MASTRAD FINANCE (1)</i>	<i>4 737 293</i>	<i>19,82%</i>	<i>4 737 293</i>	<i>5,75%</i>
<i>SCI BELUGA (2)</i>	<i>151 698</i>	<i>0,63%</i>	<i>15 371 290</i>	<i>18,65%</i>
<b>Flottant</b>	<b>16 040 720</b>	<b>67,10%</b>	<b>56 168 504</b>	<b>68,14%</b>
<i>Dont NEXTSTAGE</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>	<i>35 749 996</i>	<i>43,37%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>23 904 716</b>	<b>100%</b>	<b>82 427 924</b>	<b>100%</b>

(1) Entité contrôlée par Mathieu LION à 95%

(2) Dont 1 645 K€ de créances obligataires exigibles du fait notamment de la décision de remboursement anticipé de certains OCA détenues par les fonds NEXTSTAGE et environ 994 K€ de comptes courants d'actionnaires de Mathieu LION et SCI BELUGA contrôlée par Mathieu LION, PDG de la Société)

(3) Entité contrôlée par Mathieu LION à 80%

### Répartition des droits de vote à l'issue de l'Offre

AVANT OFFRE			APRES OFFRE	
Base droits de vote au 31 décembre 2022				
	DROITS DE VOTE	% capital	DROITS DE VOTE	% capital
<b>Sous-total Mathieu LION</b>	<b>15 451 195</b>	<b>48,91%</b>	<b>33 846 619</b>	<b>37,56%</b>
<i>Mr. Mathieu LION</i>	5 824 911	18,44%	9 000 743	9,99%
<i>MASTRAD FINANCE (1)</i>	9 474 586	29,99%	9 474 586	10,51%
<i>SCI BELUGA (2)</i>	151 698	0,48%	15 371 290	17,06%
<b>Flottant</b>	<b>16 138 342</b>	<b>51,09%</b>	<b>56 266 126</b>	<b>62,44%</b>
<i>Dont NEXTSTAGE</i>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>35 749 996</b>	<b>39,67%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 589 537</b>	<b>100%</b>	<b>90 112 745</b>	<b>100%</b>

(1) Entité contrôlée par Mathieu LION à 95%

(2) Entité contrôlée par Mathieu LION à 80%

### Incidence sur la situation de l'actionnaire

Sur la base du capital social post-opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,28 %.

Participation de l'actionnaire		
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant Offre	1%	0,752%
Après émission de 58 523 208 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital souscrite à hauteur de 81,1%	0,290%	0,277%

(1) Incluant la création :

- a) Avant l'Offre : de 7 677 834 actions à résulter de la conversion des OCA2020, OCA2021, OCA2022, OCA2023 et OCA2024 ainsi que de 1 488 828 BSA2024 (équivalent 212 689 actions) encore en circulation. Il s'agit d'un calcul théorique étant rappelé que les conditions de conversion/exercice de BSA sont à ce jour « hors de la monnaie » au regard du cours de bourse actuel.
- b) Après l'Offre : de 3 531 817 actions à résulter de la conversion du solde de l'OCA2024 n'ayant pas fait l'objet d'un remboursement anticipé dans le cadre de l'Offre, de l'OCA2022 et de 1 488 828 BSA (équivalent 212 689 actions) encore en circulation.

L'impact sur les capitaux propres consolidés par action se présente comme suit :

Capitaux propres consolidés par action au 31 décembre 2022		
	Base non diluée	Base diluée <sup>(2)</sup>
Avant Offre	0,019€	0,093€
Après émission de 58 523 208 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital souscrite à hauteur de 81,1%	0,048€	0,056€

(2) Se reporter au renvoi <sup>(1)</sup> du tableau précédent.

**Engagements d'abstention et de conservation : Néant**

## PARTENAIRE DE L'OPERATION

### Conseil de la Société – Listing Sponsor



Listing Sponsor

#### A propos de MASTRAD ([www.mastrad.com](http://www.mastrad.com))

Créé en 1994, MASTRAD dispose d'un savoir-faire reconnu dans la création, conception, fabrication en sous-traitance et distribution de produits innovants pour la cuisine. Avec plus de 400 références, MASTRAD propose une large gamme de produits alliant fonctionnalité, ergonomie, qualité, nouveaux matériaux, technique, hygiène, durabilité et design. En 27 ans, MASTRAD a su acquérir une solide notoriété auprès du grand public et des distributeurs tant en France qu'à l'international avec une présence dans une cinquantaine de pays. Le groupe est résolument en pivotement et retournement et offre aujourd'hui deux écosystèmes de produits connectés à destination de l'univers de la cuisine connectée. Secteur en très forte croissance.



MASTRAD est coté sur Euronext Growth à Paris

Code ISIN : FR0004155687 –Mnémo : ALMASCONTACTSMastrad

#### Contact Mastrad

Valérie Polop-Fans, Secrétaire Générale- Tél. : 01 49 26 96 00 - [investisseurs@mastrad.fr](mailto:investisseurs@mastrad.fr)

#### Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société MASTRAD ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société MASTRAD peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société MASTRAD n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres*

*Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*cas ne nécessitant pas la publication par la société MASTRAD d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société MASTRAD n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société MASTRAD n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays ne peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*